

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024070506

Séance du 05/07/2024

Référence
2024070506

Objet de la délibération
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
29/06/2024

Date d'affichage
29/06/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 09/07/2024

Et

Publication ou notification du :  
09/07/2024

L' an 2024 et le 5 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

**Présents** : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, HARDY Nicole, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore MM : DEFFONTAINE Bernard, DUPAS Philippe, FOUQUART Paul, JOLY Julien, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry, SELOSSE Olivier .

**Excusés** : DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donnée procuration à DEFFONTAINE Bernard, JONVILLE Yves ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice ayant donné procuration à BONNEEL Audrey, D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX/TORCK Stéphanie.

**Absent non excusé** : LEPERS Jean-Pascal

**Objet de la délibération** : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'entretien des espaces verts pendant la période estivale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### DECIDE

la création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 8 juillet 2024 au 31 août 2024 inclus.

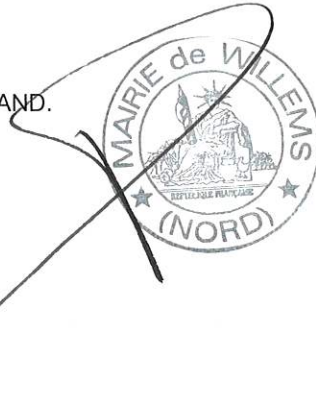
La rémunération de l'agent sera calculée sur le 1er échelon de l'échelle C1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/07/2024  
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



La secrétaire de séance,

Aurore PROUVEUR/LOZINGUEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the name "Aurore PROUVEUR/LOZINGUEZ".